



# SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole - Mairie de Nantes - UFICT  
CCAS - Opéra Angers Nantes - Ecole des Beaux-Arts

la  
cgt



**STOP**  
au vol de congés

Loi de transformation  
de la fonction publique

**NON AUX  
1607 HEURES**

## Où en est l'autorité territoriale ?

- L'autorité territoriale souhaite appliquer les 1607h : ce seraient donc bien 6 jours de congés payés qui seraient perdus par tout·e·s.
- Pour faire avaler la pilule, elle masque cette perte nette par des nouveaux aménagements complexes du temps de travail, qui permettraient de générer plus de RTT. Ne soyons pas dupes, ces RTT ne sont ni plus ni moins que des récupérations d'heures travaillées, et pas des congés.
- Aux propositions de la CGT et des 1915 agent·e·s signataires de la pétition pour maintenir le temps de travail actuel, l'autorité territoriale reste sourde. La Maire-Présidente est d'ailleurs portée disparue sur ce dossier **nous obligeant à provoquer une rencontre opportune...**

## Débrayage /grève Comment ça marche ?

Pour 1h, 2h ... = heure pour heure en moins sur salaire,  
1/2 journée = 1/60<sup>ème</sup> et au-delà, c'est  
1 jour = 1/30<sup>ème</sup> sur salaire  
Un préavis de grève est déposé couvrant les agent·e·s titulaires, non titulaires, contractuel·le·s...

## Mobilisation vendredi 28 mai 2021 à partir de 9h cours du Champ de Mars

Jour du **comité hygiène et sécurité** et du **comité technique** concernant les 1607h

## Les actions et propositions de la CGT

- Opposée à la loi de transformation de la fonction publique, la CGT n'a pas cessé de se battre contre le recul historique que constitue l'augmentation du temps de travail des agent·e·s. Les 1607h c'est aussi moins d'embauches alors que le progrès social consisterait à travailler moins pour travailler tout·e·s.
- De nombreux·ses agent·e·s se sont mobilisé·e·s aux trois journées d'action organisées par la CGT. Plus du quart de l'effectif de la collectivité a signé la pétition demandant le maintien du temps de travail actuel et promouvant les 32h à terme.
- Force de proposition, la CGT a remis un dossier juridique de + de 80 pages (disponible sur l'espace co de la CGT) à chaque groupe politique de la majorité, pour de réelles négociations syndicales. Y sont détaillées les « sujétions particulières » possibles pour octroyer des RTT (sans heures supp) liées à la pénibilité et à l'ancienneté de chacun des métiers de nos collectivités.

## Ecrivons la suite ensemble !

L'autorité territoriale ne s'en vante pas, mais c'est bien grâce à nos mobilisations créant un rapport de force et à nos propositions, que près de 3.200 agent·e·s sur presque 8.000 seraient a priori concerné·e·s par des sujétions particulières limitant leur augmentation de temps de travail. **Et tout·e·s les autres ?** Pour la CGT cela reste largement insuffisant, nous l'avons démontré : tous nos métiers comportent des facteurs d'usure professionnelle.

**Tout·e·s ensemble nous obtiendrons que notre temps de travail ne soit pas augmenté : c'est possible si nous nous mobilisons le 28 mai pour être entendu·e·s !**